Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom de la matière : ZEP FORMULA 9862 ALKALINE POWDERED HOT VAT

STRIPPER

Numéro de la matière : 000000000000062742

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Zep Inc.

Adresse : 11627 - 178 Street

Edmonton, Alberta T5S 1N6

Canada

Téléphone : Services de conformité - 877-428-9937

Numéros d'appel d'urgence

Pour toute information sur la : Services de conformité - 877-428-9937

fiche technique

Pour toute urgence médicale : Numéro gratuit 877-541-2016 - Tous les appels sont

enregistrés

Pour toute urgence liée au : CHEMTREC: 800-424-9300 - Tous les appels sont

transport enregistrés.

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des urgences

Aspect	poudre
Couleur	blanc
Odeur	Donnée non disponible

Classification SGH

Substances ou mélanges

: Catégorie 1

corrosifs pour les métaux Corrosion cutanée Lésions oculaires graves

: Catégorie 1 : Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle

attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination

conformément à la réglementation locale.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Concentration [%]	
hydroxyde de sodium	1310-73-2	>= 30 - < 60	
carbonate de sodium	497-19-8	>= 10 - < 30	
alpha-Décyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène),	52019-36-0	>= 1 - < 5	
phosphate			
2,2',2"-nitrilotriéthanol	102-71-6	>= 1 - < 5	
hydroxyde de sodium	1310-73-2	>= 30 - < 60	
carbonate de sodium	497-19-8	>= 10 - < 30	
alpha-Décyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène), phosphate	52019-36-0	>= 1 - < 3	

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

|2,2',2''-nitrilotriéthanol |102-71-6| >= 1 - < 5

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au

moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

effets, aigus et différés ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS.

Avis aux médecins Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

appropriés

: Poudre chimique sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Mousse

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

: Dioxyde de carbone (CO2)

Monoxyde de carbone

Fumée

Composés du phosphore Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la

protection de l'environnement

: Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

> En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage

: Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une

manipulation sans danger

: Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être

conformes aux normes techniques de sécurité.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Agents oxydants

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
hydroxyde de sodium	1310-73-2	(c)	2 mg/m3	CA AB OEL
		С	2 mg/m3	CA BC OEL
		Р	2 mg/m3	CA QC OEL
		С	2 mg/m3	ACGIH
2,2',2"-nitrilotriéthanol	102-71-6	TWA	5 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	5 mg/m3	CA BC OEL
		LMPT	0.5 ppm 3.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	5 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique : ventilation efficace dans toutles les zones de traitement

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Protection des mains

Matériel : Gants de protection

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de

travail spécifique.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des

postes de travail.

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste

de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : blanc

Odeur : Donnée non disponible
Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : > 13, 1 %(en solution aqueuse)

Point de fusion/point de

congélation

: Non applicable

Point d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair

Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Limite d'explosivité,

supérieure

: Donnée non disponible

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité : Non applicable

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : légèrement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

: non déterminé

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Stable

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

Donnée non disponible

Matières incompatibles : Acides

métaux souples Oxydants Aluminium Zinc

Produits de décomposition

dangereux

 Oxydes de carbone Composés du phosphore Oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

Effets potentiels sur la santé

Condition médicale aggravée : Aucun(e) à notre connaissance.

Symptômes d'une surexposition

: Les effets chroniques sont retardés et les symptômes peuvent

ne pas être observés lors de l'exposition.

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration,

durée de contact).

Les effets sont immédiats et retardés.

Les symptômes peuvent inclure boursouflure, irritation,

brûlures et douleur.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

yeux.

Voir tous les dangers potentiels en section 2 de la FDS. Traiter les symptômes. Les symptômes peuvent être

retardés.

Cancérogénicité:

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par

IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie

orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë Lapin: 1,350 mg/kg

carbonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 4,090 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 5,750 mg/l Durée d'exposition: 2 h

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: 6,400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Lapin: > 22,500 mg/kg

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

hydroxyde de sodium:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: Estimation de la toxicité aiguë Lapin: 1,350 mg/kg

carbonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 oral Rat: 4,090 mg/kg

Toxicité aiguë par

inhalation

: CL50 Rat: 5,750 mg/l

Durée d'exposition: 2 h

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Toxicité aiguë par voie

orale

: DL50 Rat: 6,400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 Lapin: > 22,500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

hydroxyde de sodium:

: CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode de test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus tshawytscha (saumon royal)): 152

mq/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

les autres invertébrés

aquatiques

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 34 - 47 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Crangon crangon (crevette)): 33 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 450 -

< 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 565 - < 658 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

hydroxyde de sodium:

: CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode de test: Essai en statique

CL50 (Oncorhynchus tshawytscha (saumon royal)): 152

mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 34 - 47 mg/l

CE50 (Crangon crangon (crevette)): 33 - 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 450 -

< 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): > 565 - < 658 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Données fournies par des tiers - Réelles ou

implicites

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Remarques: Donnée non disponible

Composants:

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: -1

octanol/eau

2,2',2"-nitrilotriéthanol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -1

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Nocif pour les organismes aquatiques.

Composants:

hydroxyde de sodium:

Information écologique

supplémentaire

hydroxyde de sodium:

: Nocif pour les organismes aquatiques.

Information écologique

supplémentaire

: Nocif pour les organismes aquatiques.

Version 2.2 Date de révision 10/01/2023 Date d'impression 04/27/2025

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transportation Regulation (TDG) / Règlement Pour Le Transport (TMD): (Canada): UN3262, CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (SODIUM HYDROXIDE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IMDG (Vessel): UN3262, CORROSIVE SOLID, BASIC, INORGANIC, N.O.S., (SODIUM HYDROXIDE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Cargo Air): UN3262, Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s., (SODIUM HYDROXIDE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: IATA (Passenger Air): UN3262, Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s., (SODIUM HYDROXIDE), 8, II

Transportation Regulation / Règlement Pour Le Transport: 49 CFR (USA): UN3262, Corrosive solid, basic, inorganic, n.o.s., (SODIUM HYDROXIDE), 8, II

Ce produit, tel que livré au consommateur, est conforme aux exigences d'emballage pour l'expédition par transport routier en vertu de la réglementation canadienne sur le Transport des marchandises dangereuses. Les autres classifications relatives au transport indiquées ci-dessus le sont uniquement à titre de référence et ne garantissent pas que l'emballage convient à l'expédition du produit en vertu de ces autres réglementations du transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Version 2.2

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

Ce produit a été classifié conformément aux critères de risque du RPD et la FS contient tous les renseignements qu'exige le RPD

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Pour de plus amples renseignements sur le type de notification exigé pour d'autres régions, veuillez communiquer avec le groupe réglementaire du fabricant.

Légende applicable aux acronymes d'inventaire et aux zones de validité :

TSCA (USA), LIS (Canada), LES (Canada)

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

WHMIS - GHS information sur l'étiquette:

Pictogrammes de danger

Corrosion

Mention d'avertissement Mentions de danger Danger:

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Ne pas respirer les poussières ou brouillards. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des veux/ du visage.

Intervention: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Stockage: Garder sous clef.

Elimination: Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Version:	2.2
Date de révision:	10/01/2023
Date d'impression:	04/27/2025

Nous croyons que les présentes affirmations, informations techniques et recommandations sont fiables, mais elles sont fournies sans garantie d'aucune sorte. Les informations de ce

Version 2.2

Date de révision 10/01/2023

Date d'impression 04/27/2025

document s'appliquent à ce composant spécifique tel que fourni. Elles peuvent ne pas être valides pour ce matériel si celui-ci est utilisé en combinaison avec n'importe quel autre composant. Il incombe à l'utilisateur de mener ses propres recherches pour déterminer la pertinence et l'applicabilité des informations fournies dans le cadre de ses besoins particuliers. La présente fiche technique a été élaborée par l'organisme des services de conformité désigné pour ce fabricant, fournisseur ou distributeur.